



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 MARS 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0059**

Objet : Espace Aragon - Tarif partenaire dans le cadre du partenariat avec les salles de spectacles du Grésivaudan

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

23 MARS 2023

et affichage le

23 MARS 2023

Secrétaire de séance :
Christophe BORG

Le lundi 20 mars 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 14 mars 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Brigitte DULONG À Martine KOHLY, Pierre FORTE À Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA À Annie TANI, Nelly GADEL À Emmanuelle MOREAU, Claudine GELLENS À Guillaume RACCURT, Philippe LORIMIER À Serge POMMELET, Robert MONNET À Agnès DUPON, Sophie RIVENS À Alexandra COHARD, Cécile ROBIN À Patricia BELLINI, Olivier ROZIAU À Damien VYNCK, Olivier SALVETTI À Valérie PETEX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération n° DEL-2015-0024 en date du 23 février 2015 fixant les objectifs de la charte d'orientation des activités culturelles du Grésivaudan,
Vu la délibération n° DEL-2018-0161 en date du 28 mai 2018 actant de la mise en place d'un tarif préférentiel entre les salles de spectacles Le Coléo de Pontcharra, Paul Jargot de Crolles, Aragon à Villard-Bonnot et L'Agora de Saint Ismier,
Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion de l'Espace Aragon,

Le Grésivaudan :

- A mis en place depuis 2018 un « Tarif partenaire » avec l'Espace Paul Jargot de Crolles, Le Coléo de Pontcharra, l'Espace Aragon de Villard-Bonnot et L'Agora de St Ismier, permettant aux abonnés d'une salle de bénéficier d'un tarif préférentiel dans les autres salles partenaires ;
- Favorise, en accord et en soutien avec les communes au travers de leurs équipements culturels, le maillage des acteurs culturels du territoire, au bénéfice des habitants ;
- Travaille en partenariat avec l'ensemble des six salles de spectacles du territoire.

Considérant la volonté des communes de Saint Ismier, Crolles, Pontcharra, Allevard, Saint Martin d'Uriage et de la Communauté de communes Le Grésivaudan de développer davantage leur coopération et le travail collaboratif entre les salles de spectacles dont elles ont la gestion, il est proposé d'étendre le « Tarif partenaire » aux salles de spectacles « La Pléïade » à Allevard et « Le Belvédère » à Saint Martin d'Uriage dès la saison 2023-24.

Chaque commune fera ainsi bénéficier d'un « tarif privilégié » les abonnés des autres salles de spectacles du Grésivaudan, actant de ce fait l'extension du réseau des salles de spectacles de 4 à 6.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

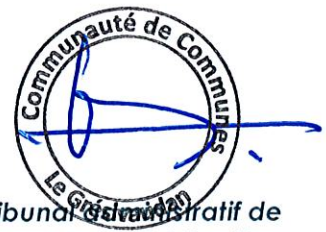
- **De valider l'extension du réseau des salles des spectacles du territoire du Grésivaudan composé dorénavant de 6 salles : Le Coléo de Pontcharra, Paul Jargot de Crolles, l'Espace Aragon à Villard-Bonnot, L'Agora de Saint Ismier, La Pléïade d'Allevard, Le Belvédère de Saint Martin d'Uriage ;**
- **D'adopter le « Tarif partenaire » permettant aux abonnés ou adhérents de ces salles de spectacles de bénéficier d'un tarif privilégié sur l'ensemble des salles du réseau dès la saison 2023-24 ;**
- **De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **20 MARS 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.